PROGRAMME DE SELECTION DE LA RACE IRISH COB

Novembre 2023

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DE L'ORGANISME DE SELECTION FRANCE IRISH COB 2
1- Historique rapide 2
2- Objectifs 2
3- Présentation administrative 6
II- INFORMATIONS GENERALES SUR LA RACE 6
1- Nom et historique de la race 6
2- Zone géographique concernée par le programme de sélection 7
III- ETAT DES LIEUX DU CHEPTEL ET DES ELEVEURS 7
1- Le Cheptel 7
2- Les Eleveurs 10
IV- STANDARD DE LA RACE 12
V- OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE 15
VI- REGLEMENT DE LIVRE GENEALOGIQUE 17
VII- TECHNIQUES DE REPRODUCTIONS AUTORISEES 25
VIII- IDENTIFICATION, ENREGISTREMENT DES ANIMAUX ET CERTIFICATION DE LA PARENTE 25
IX- CONTROLE DES PERFORMANCES 25
ANNEXES (feuilles de jugement) 27

I- PRESENTATION DE L'ORGANISME DE SELECTION FRANCE IRISH COB

1- Historique rapide

France Irish Cob (communément dénommée FIC) est une association créée en 2005 par des passionnés de la race Irish Cob, des éleveurs et des utilisateurs.

Après un énorme travail réalisé auprès des institutions Françaises et Irlandaises, du Livre généalogique mère de l'époque, l'Irish Cob Society Ltd, et par l'équipe de France Irish Cob, la race fut reconnue en France en septembre 2008. Cela a enfin permis aux chevaux importés de race Irish Cob de conserver leur race lorsqu'ils étaient en France.

Depuis 2011 suite à la demande du Livre généalogique mère Irlandais, France Irish Cob enregistre également les croisés Irish Cob dans le registre des Irish Cob Part Bred. Ce registre permet l'entrée dans le Livre généalogique de chevaux ayant au minimum 25% de sang Irish Cob avec 3 niveaux de % de sang irish cob : 75, 50 et 25%.

France Irish Cob est resté en convention de type 2 avec les Haras Nationaux, convention tripartite qui permet la gestion de la race par France Irish Cob représentant du Livre Généalogique mère Irlandais, jusqu'en 2018, date d'approbation de France Irish Cob en tant qu'organisme de sélection par l'arrêté du 16 octobre 2018 pour la race Irish Cob et l'Irish Cob part Bred.
Depuis 2008, la race a pris son essor avec l'enregistrement des naissances françaises en pleins papiers. De 16 naissances en 2009, nous sommes passé à plus de 100 naissances par an vers 2015 et plus de 200 naissances en 2022.

Outre les naissances, France Irish Cob a organisé de nombreuses inspections à titre initial avec des juges Irlandais, des juges Irish Cob Français et des juges de race des Haras Nationaux.

Depuis 2009, le nombre d'adhérent est variable mais assez constant avec un noyau dur d'éleveurs professionnels. Depuis 2013, il y a 2 types d'adhésions : les adhésions simples, et les adhésion PRO réservées aux éleveurs professionnels, qui incluent des remises sur les tarifs sur les concours et les inscriptions. Il n'y a aucune obligation d'adhésion pour réaliser les démarches auprès de France Irish Cob.

Adhérents	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	74	98	93	96	90	99	89	93	76	96	
SIMPLE	57	70	71	63	61	69	58	63	48	65	
PRO	17	28	22	32	29	30	31	30	28	31	

2- Objectifs

France Irish Cob a pour but le développement et la promotion de la race.
Afin de promouvoir la race Irish Cob, FIC a organisé de nombreuses Inspections à Titre Initial, des concours Modèle et Allures régionaux et les Championnats de France annuels.

France Irish Cob participe également à de nombreux salons et ce depuis de nombreuses années.

Ces salons sont pour France Irish Cob une réelle vitrine pour la promotion de la race Irish Cob sur tout le territoire Français.

C'est l'opportunité de montrer au grand public, à travers les présentations et les médias présents sur ces salons, toute la polyvalence et le mental exceptionnel de cette race sans oublier toutes les informations que nous avons l'occasion d'apporter aux éventuels acheteurs.

France Irish Cob est resté autonome pour le financement de tous les salons et événements jusqu'à l'adhésion à FPPCF en 2019. Depuis lors, nous avons un stand commun pour la fédération et France Irish Cob cherche des adhérents qui pourraient présenter des chevaux afin de représenter la race sur les salons.

France Irish Cob est parfois invitée sur des salons à présenter la race à travers un ou plusieurs shows de race. Il s'agit d'un véritable spectacle réunissant une dizaine de chevaux attelés, montés, valorisés en liberté et bien d'autres projets encore comme le tir à l'arc à cheval, le travail agricole et le reining.
Ces shows de race sont pour France Irish Cob un rendez-vous à ne surtout pas manquer : le grand public attend impatiemment ces shows pour se faire une réelle idée de ce qu'est un cheval de race Irish Cob tant dans son type, sa morphologie que son mental et toutes ses capacités au travail.

2008 : Le lion d'Angers : ITI
Reconnaissance de la race en France.
Adhésion à la fédération FRANCE PONEY ET PETITS CHEVAUX

2009 : 5 ITI : Niort (79), Essertaux (80), Haras du Pin (61), Haras de Cluny (71), Rosières aux Salines (54)

2010 : 3 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Gramat (46), Uzès (30), Haras du Pin (61)
Les Bréviaires (78) : ITI + Qualif Loisirs + Championnat de France

2011 : 4 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Haras de Cluny (71), Alsting (57), Poitiers (87), Besançon (25)
Les Bréviaires (78) : ITI + Qualif Loisirs + Championnat de France

2012 : 3 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Saintes (17), Villers la montagne (54), Uzès (30)
Les Bréviaires (78) : ITI + Qualif Loisirs + Championnat de France

2013 : Année de changement de Stud-Book Mère Irlandais ICS Ltd → HSI
1 seule ITI + Concours régional Modèle et Allures à Uzès (30)
Lignières (18) : ITI + Qualif Loisirs + Championnat de France

2014 : Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Adhérent FFE, avec possibilité de prendre les licences FFE

2015 : 3 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Aniane (34), La Roche sur Yon (85), Pasly (02)
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Adhérent FFE, avec possibilité de prendre les licences FFE

2016 : 2 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Rosières aux salines (54), Uzes (30)
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Fin de l'adhésion à France Poney et petits chevaux (Fédération clôturée)
Adhérent FFE, avec possibilité de prendre les licences FFE

2017 : 2 ITI + Concours régional Modèle et Allures : Unieux (42) et Cordemais (44)
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Adhérent FFE, avec possibilité de prendre les licences FFE

Organisation d'une formation « présentation en main des chevaux d'élevage » lors de l'assemblée générale

2018 : 7 ITI : Montauban (82), Saint Jory de Chalais (24), Dommartin (69), Venelles (13), Saint Viaud (44) Le Haras du Pin (61) et Yutz (57)
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Adhérent FFE, avec possibilité de prendre les licences FFE
Arrêt des concours régionaux car trop peu de participants.

2019 : Année COVID. Décision de faire les inspections qui étaient déjà prévues mais à domicile avec quelques petits regroupements mais uniquement pour des ITI. Pas de concours régionaux.
2 tournées d'ITI : Régions Nord/Est et Sud/Est et Régions Sud/Ouest et Nord/Ouest : ITI
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France
Adhésion FFE au niveau supérieur (25 licences comprises) depuis cette date
Adhésion à la fédération des Poneys et Petits Chevaux de France (08/02/2019)

2020 : Devant le succès des ITI à domicile, forme adoptée pour les années à venir, avec une France découpée en 4. Malheureusement le COVID nous a obligé à stopper les ITI cette année-là mais nous avons eu la possibilité en fin d'année de faire le National de Race.
Lamotte Beuvron (41) : ITI + PRATIC + Championnat de France

2021 : Mars : Régions Sud/Ouest et Sud/Est
Avril : Région Nord/Ouest
Décembre : Région Nord- Nord/Est
Lamotte Beuvron (41) : ITI + PRATIC + Championnat de France

2022 : Mai : Région Sud/Ouest
Région Sud/Est
Juin : Région Nord/Ouest
Novembre : Région Nord-Nord/Est
Lamotte Beuvron (41) : ITI + QL + Championnat de France

De 2008 à 2018, sur chaque inspection, il y a toujours un juge Irlandais qui représente le Stud-book mère (ICS Ltd jusqu'en 2013, H.S.I. depuis 2014), un juge Français (agréé par l'Irlande) et un juge HN, garant de l'impartialité sur le jugement des modèles et des allures essentiellement. Depuis 2019 (année Covid avec impossibilité de faire venir un juge étranger) les ITI se font avec 2 juges Français.

Depuis 2011, sur chaque concours régional et National est également organisé une « qualification Loisirs » anciennement des Haras Nationaux, maintenant SFET. En 2018, n'est organisée qu'une qualification sur le site de Lamotte Beuvron pour le Championnat de France ainsi que le « parcours excellence jeune chevaux » de la SFET.

Depuis 2012, sur le Championnat de France, nous invitons des juges étrangers : 1 juge Irlandais au minimum, ce fut parfois également en plus la présidente du Stud-book mère, ou 3 juges Irlandais, parfois un juge Belge, dans le but d'harmoniser les jugements entre les différents stud-books européens.

le salon du cheval de paris :
Jusqu'en 2019 avec un stand en co-exposition avec une autre association pour un budget total de 2900€ et des boxes financés par les propriétaires qui se déplacent sur le salon. Depuis 2019 stand commun FPPCF pris en charge par la fédération et FIC participe à la prise en charge des box pour les éleveurs.

Présence de FIC en 2012 à 2017, de 2019 à 2022 au sein de la FPPCF
Une heure et demi de show en 2013 et 2015

Le salon international de l'agriculture de paris :
Jusqu'en 2019 avec un stand en co-exposition avec une autre association pour un budget total de 2900€ et des boxes financés par les propriétaires qui se déplacent sur le salon. Depuis 2019 stand commun FPPCF pris en charge par la fédération et FIC participe à la prise en charge des box pour les éleveurs.
Présence de FIC en 2012 à 2016, de 2019 à 2022 au sein de la FPPCF

Le salon du cheval « Equitalyon »
Stand pour FRANCE IRISH COB en individuel pour un budget total de 2500€
Boxes financés à 30% par FRANCE IRISH COB, le reste est à la charge des propriétaires se déplaçant sur le salon avec leurs chevaux
Présence de FIC en 2012 à 2018, de 2019 à 2022 au sein de la FPPCF
Deux fois une heure de show en 2018 et 2020.

Cheval passion Avignon :
Stand pour FRANCE IRISH COB en individuel pour un budget total de 2500€
Boxes financés par les propriétaires qui se déplacent sur le salon
Présence de FIC en 2017 et 2018

Les articles de presse

L'Irish cob est régulièrement cité dans des articles de la presse spécialisée comme Cheval magazine, Cheval pratique ainsi que dans la presse régionale lors d'événements divers.

LES BRÉVIAIRES

La race équine présentée au Haras nationaux

Une journée pour faire connaître l'Irish Cob

Dans leur robe blanche maculée de taches noires, les Irish Cob ont des airs de Prince Holstein. Cette race de chevaux méconnue en France était à l'honneur samedi dernier au Haras nationaux des Bréviaires. L'association France Irish Cob y organisait une journée d'inspection à titre initial, qui a permis aux chevaux présentant les caractéristiques des Irish Cob, de passer devant un jury, et d'obtenir l'officialisation de leur appartenance à la race.

◆ *Lucie et Thierry ont présenté Tom, leur cheval, pour qu'il soit officiellement reconnu comme Irish Cob.*

«Parfait pour le loisir» C'est le cas de Tom, que Lucie et Thierry, ses propriétaires, ont amené de Saint-Nom-la-Bretèche. «C'est un vrai plus pour le cheval d'être reconnu comme un Irish Cob. Cela permet d'obtenir des papiers et de participer à des compétitions», affirme Thierry.

Parallèlement à cette inspection, un concours national était organisé, avec des propriétaires qui n'ont pas hésité à faire le déplacement de Dordogne ou de l'île d'Yeu pour présenter leurs splendides chevaux. De quoi offrir une belle vitrine à la race. «Les Irish Cob gagnent à être connus. Ils ont un look original qui plaît bien, et ont un très bon caractère, ce qui fait d'eux des chevaux parfaits pour le loisir», estime Alice Urbejtel, délégué régionale Ile-de-France de l'association France Irish Cob. Une fois leurs chevaux reconnus, les cavaliers pouvaient participer à une qualification loisir, qui permettait de tester leur monture dans des conditions réelles au sein du parc de Haras Nationaux.

A. L. G.

"Toutes les Nouvelles" 13/10/10

Le site internet et les réseaux sociaux

Le site internet a été mis en place dès la reconnaissance de la race en 2008. Il permet l'information aux éleveurs et propriétaires, ainsi que la possibilité d'un formulaire de contact. Il y a en moyenne une quinzaine de messages de demande d'information par mois. Le site permet également l'annonce des événements. Pour finir, le serveur nous permet d'envoyer des newsletters régulières aux personnes adhérentes à l'association. Au moins 3 personnes du bureau ont des codes d'accès de gestion du site internet.

L'adresse du site : www.franceirishcob.fr ou www.franceirishcob.com

Avec l'arrivée des réseaux sociaux, il a fallu constamment se mettre à la page et répondre à la demande croissante de sollicitations via ces réseaux.

Fic a donc créé un groupe Facebook France Irish Cob, un groupe pour les demandes d'ITI sur toute la France. Il a également été créé une page Facebook France Irish Cob afin de diffuser l'information en touchant le maximum de personnes susceptibles d'être intéressées par ces informations. Au moins 3 personnes du bureau de Fic sont administrateurs sur ces groupes.

3- Présentation administrative

Comme toute association, FIC travaille avec un conseil d'administration et un bureau élu au sein de ce conseil d'administration.

Le conseil d'administration ainsi que le bureau de l'association sont plutôt stables, les présidente et vice-président sont les mêmes, reconduits chaque année par les membres de l'association. Cette stabilité a permis un travail de fond avec les Haras Nationaux afin d'améliorer les procédures et tout ce qui concerne l'administratif. Fort de cette confiance, nous avons également réussi à traverser une crise Irlandaise avec un changement de Livre Généalogique mère. Le Livre Généalogique Irlandais est depuis 2014 géré par le Horse Sport Ireland (HSI) qui a renouvelé sa confiance en France Irish Cob pour gérer la race en France.

Cette stabilité permet également d'avoir la confiance des éleveurs et des particuliers qui adhèrent nombreux chaque année**.**

Etant donné que les membres du conseil d'administration sont établis aux quatre coins de la France, afin de faciliter la communication nous avons un forum interne où sont traités tous les dossiers importants ainsi que les sujets qui demandent un suivi. La communication se fait également via un groupe sur un réseau social, ce qui permet une grande réactivité par rapport aux diverses demandes.

Vous trouverez les statuts et le règlement intérieur de l'association via ces liens :

http://www.franceirishcob.com/medias/files/fic-2023-reglement-interieur-2023.pdf

http://www.franceirishcob.com/medias/files/fic-2023-statuts-2023.pdf

II- INFORMATIONS GENERALES SUR LA RACE

1- Nom et historique de la race

Les origines de la race Irish Cob

La race IRISH COB, est issue des souches irlandaises (Irish Draft, Irish Hunter, Connemara, Kerry Bog Pony et Cob de Show).
Ces croisements ont été réalisés par les TRAVELERS IRLANDAIS. Les Travelers étaient les paysans irlandais expulsés des fermes lors de la Grande Famine en 1847 qui pour survivre récupérèrent dans les fermes les chevaux mis au rebus

En effet à l'époque, tout cheval un peu fort et bi-ton n'est pas du tout apprécié des propriétaires terriens.
Seules les robes unies sont à la mode à cette époque auprès des gens fortunés.
Aussi, c'est avec cette base de chevaux très colorés et un peu trapus, que l'Irish Cob à travers les décennies s'est constitué.

L'Irlande ne sort de sa misère financière que vers les années 1980/1990 et c'est à partir de ce moment que la race prend une grande ampleur en Irlande et que les différents apport de sang des autres races anglo-saxonnes s'intensifie.

Les échanges de marchandises par bateaux entre les îles britanniques et l'Irlande se sont amplifiés au cours de ce dernier siècle, entraînant sur le sol irlandais une population non négligeable de chevaux originaires de ces îles.

On y retrouve entre autres du Welsh, du Shire, du Clydesdale.

Le mélange de toutes ces races au cours du temps a permis d'élaborer le modèle actuel.
Modèle qui devient de plus en plus stable dans son berceau d'origine, et qui y est élevé de plus en plus en race pure.

La race Irish Cob a été développée par la communauté itinérante d'Irlande. Pendant des centaines d'années, ces chevaux robustes et travailleurs ont tiré des chariots et des charrettes à travers l'Irlande, la Grande-Bretagne et l'Europe. La race s'est adaptée pour être forte et polyvalente. Ils devaient être suffisamment doux pour être manipulés par des enfants, mais suffisamment robustes pour tirer un chariot toute la journée.

Les Irish Cobs ont une apparence imposante avec un corps robuste et puissant. Ils sont connus pour leur allure de trot élevée, leur excellent tempérament et leurs crinières fluides. Leurs dos larges et courts les rendent très confortables sous la selle. L'Irish Cob est idéal pour les cavaliers de loisirs, étant de très bons porteurs de poids, polyvalents et gentils. Ils conviennent aussi bien aux enfants, aux poneys clubs qu'aux adultes pour l'équitation et l'attelage.

Pour aller plus loin sur l'historique Irlandais : http://encycl-celt.chez-alice.fr/pays_ireland2.htm

2- Zone géographique concernée par le programme de sélection

France Irish Cob est officiellement reconnue par le Horse Sport Ireland (HSI) et agréée pour gérer tous les chevaux de race Irish Cob en France. Elle est habilitée à émettre des passeports (via le SIRE) pour tous les Irish Cob et Irish Cob Part Bred nés en France.
Le programme de sélection est conforme au livre généalogique d'origine de la race définit par le HSI.

III- ETAT DES LIEUX DU CHEPTEL ET DES ELEVEURS

1- Le Cheptel

Il y a actuellement 4781 Irish Cobs, dont les Part Bred Irish Cob, enregistrés dans la base SIRE.

A ce nombre il faut rajouter un nombre important de chevaux :

- ONC ou OC, passés en Inspection à Titre Initial ou importés avant 2008 mais dont les propriétaires n'ont jamais fait le changement de race au SIRE,
- Inscrits dans une autre race (principalement Gypsy Cob ou Traditionnal Gypsy Cob) ou un autre stud-book, passés en Inspection à Titre Initial mais dont le statut de « facteur d'Irish Cob » n'a pas été validé par les propriétaires au SIRE

Avec les Inspections à Titre Initial, FIC rentre entre 150 et 200 chevaux par an.

MALES		**Facteurs Irish Cob Chevaux d'une autre race habilités à reproduire en IC**			
	Irish Cob	**TGC**	**GC**	**IPSA**	**Irish Cob Part Bred**
Total mâles	1462				105
Etalons Actifs	81	16		6	
Etalons Inactifs	219	30		0	
TOTAL ETALONS AGREES	300	46	7	6	7
Elite	109				

TGCA : Traditionnal Gypsy Cob, race anglaise très proche de l'irish cob

GC : Gypsy Cob : race qui n'existe plus depuis 2015

IPSA : Irish Piebald and Skewbald Association : Stud-book Irlandais de chevaux de couleur

JUMENTS		Facteurs Irish Cob Chevaux d'une autre race habilités à reproduire en IC			
	Irish Cob	TGC	GC	IPSA	Irish cob part bred
Actives	383				
Inactives	2657				
TOTAL	3040	146			193
Elite	188	48			

HONGRES	**Irish Cob**	**ICPB**
	622	19

Nombres de naissances depuis 2008

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
35	47	49	82	116	106	83	93	106	120	184	167	199	216	215
									IC	181	165	151	168	177
									ICPB	3	2	48	48	38

Evolution du cheptel

Depuis 2008 et la reconnaissance de la race le cheptel n'a cessé d'augmenter et donc le nombre de reproducteurs également.

Le démarrage fut un peu long le temps que les éleveurs intègrent les nouvelles procédures d'enregistrements des naissances auprès de FIC dans un premier temps, puis auprès du SIRE avec des démarches normalisées.

La baisse des naissances en 2014 et 2015 s'explique par le changement de Livre Généalogique mère d'une part, car certains éleveurs ont pensé qu'ils ne pouvaient plus enregistrer les naissances en Irish Cob durant le

temps de latence du changement, et par la baisse des ventes d'autre part du fait de l'augmentation en flèches des naissances les années précédentes.

En 2016, les naissances repartent avec la prise en compte de nombreux chevaux de race Gypsy Cob qui ne pouvaient plus reproduire dans cette race du fait de son arrêt pur et simple par l'Angleterre. Les éleveurs de Gypsy Cob ont donc été » nombreux à présenter leurs chevaux pour une entrée dans le Livre Généalogique Irish Cob en « Facteur Irish Cob » et ainsi produire en Irish Cob.

Même regain en 2022 avec le Brexit, les démarches et importations Anglaises étant couteuses et difficiles, certains éleveurs ont aussi franchi le pas de l'inscription en Irish Cob.

Depuis 3 ans les naisseurs font leur déclaration de naissance directement sur le site du SIRE ce qui limite les allers-retours de document avec FIC et facilite ainsi les démarches.

Malgré tout, les Irish Cob se vendent bien, la pénurie de chevaux adultes est majeure ce qui entraine une hausse de la production chez les éleveurs.

Quelques chiffres sur l'évolution du cheptel Français :

Nombre étalons IC ayant sailli en IC

Année de saillie	Nbre d'étalons
2017	52
2018	44
2019	34
2020	52
2021	54
2022	72
2023	32

Nombre de juments toutes races ayant été saillies pour produire en IC

Année de saillie	Nombre de juments saillies
2017	113
2018	107
2019	99
2020	138
2021	196
2022	236
2023	90

Nombre de produits IC immatriculés

Année de naissance	Nombre de chevaux
2017	163
2018	183
2019	169
2020	157
2021	172
2022	188
2023	32

2- Les Eleveurs

Le nombre d'éleveurs engagés dans le programme de sélection est plutôt stable depuis des années mais la tendance tend à s'inverser entre éleveurs professionnels et particuliers éleveurs.

La carte ci-dessous situe géographiquement les adhérents PRO (en rouge) et les adhérents simple (en bleu), adhérents qui peuvent être des éleveurs particuliers ou de simples utilisateurs.

Cette carte ne situe que les éleveurs adhérents à France Irish Cob et n'est donc pas exhaustive.

Titre : Adhérents à France Irish Cob en 2022

Nombre de naisseurs ayant fait naitre au moins un IC par département de domiciliation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	**Somme :**
AIN	3	4	2	2	2	2		**15**
AISNE	1	2		3		1		**7**
ALLIER				1				**1**
ALPES DE HAUTE PROVENCE	7	8	17	7	12	15		**66**
ARDECHE	1	1	1					**3**
ARDENNES	3	2	2	1	2	1		**11**
ARIEGE					1			**1**
AUBE		1		2				**3**
BAS-RHIN	2	1		1	3	3		**10**
BOUCHES-DU-RHONE	3	2	3	3	1	4		**16**
CALVADOS	9	27	20	18	22	17		**113**
CHARENTE-MARITIME		1				1		**2**
CHER			1	1	3			**5**
COTE-D'OR	1	3		1	3	1		**9**
COTES D'ARMOR				1		1		**2**
CREUSE			1		2			**3**
DEUX-SEVRES	2	1	1		1	1		**6**
DORDOGNE	7	6	16	6	7	9	7	**58**
DOUBS	1	2	1	1	1			**6**
DROME	2	1	3	1	2	2	1	**12**
EURE	1	1	1		1	3	1	**8**
EURE-ET-LOIR				1				**1**
FINISTERE	1	2	4	2	2	1		**12**
GARD	1	4	1			2		**8**
GIRONDE					4	3	1	**8**
HAUTE-GARONNE			1	1	4	3	1	**10**
HAUTE-LOIRE			1	1				**2**
HAUTES-ALPES	1							**1**
HAUTE-SAONE	1	1	2	1				**5**
HAUTES-PYRENEES			1					**1**
HAUTE-VIENNE	1	2	1	1	1		1	**7**
HAUT-RHIN	4	3	1	2	3	2	2	**17**
ILLE-ET-VILAINE	2				3	1		**6**
INDRE	1					1	1	**3**
ISERE				1				**1**
JURA	1	3		2	1	1		**8**
LANDES						1		**1**
LOIRE	5	2	8	4	4	7	3	**33**
LOIRE-ATLANTIQUE	5	8	13	9	9	10		**54**
LOT	2	6	3	3	5	5		**24**
LOT-ET-GARONNE		2	5	5	6	9	5	**32**
LOZERE			1					**1**
MAINE-ET-LOIRE	1	2	1	3	2	2	3	**14**
MANCHE	3	1	1	2	5	8		**20**
MAYENNE		1		1				**2**

MEURTHE-ET-MOSELLE	1	2	2			1		**6**
MEUSE	1	1			2	4		**8**
MORBIHAN	2	3	1	1	2	7		**16**
MOSELLE		2	1	1	2			**6**
NORD	6	10	4	5	4	8		**37**
ORNE	3	7	2	11	4	11	1	**39**
PAS-DE-CALAIS				1				**1**
PUY-DE-DOME	1	1	2		1		1	**6**
PYRENEES-ATLANTIQUES					1			**1**
RHONE	2	4	5	4	7	5	3	**30**
SAONE-ET-LOIRE	5	11	4	7	8	8	1	**44**
SARTHE	8	6	2	8	3	2		**29**
SAVOIE			1					**1**
SEINE-MARITIME	3	8	4	2	3	4		**24**
SOMME	2		2		1	2		**7**
TARN	3	1	1		1	1		**7**
TARN-ET-GARONNE	1	1		1				**3**
VAL-DE-MARNE					1			**1**
VAR			1	1		1	1	**4**
VAUCLUSE	1			2		2		**5**
VENDEE		1	1		2	3	1	**8**
VIENNE			3	3	1	2		**9**
VOSGES	1							**1**
YONNE		3	2	3	2			**10**
YVELINES						1		**1**
Somme :	**112**	**161**	**151**	**138**	**157**	**179**	**34**	**932**

IV- STANDARD DE LA RACE

APPARENCE GENERALE – L'Irish cob est compact et puissant, avec un large développement en muscles et en os, mais avec la capacité de se conduire comme un bon animal polyvalent. Certains Irish Cobs sont plus trapus que d'autres. L'Irish Cob est bien équilibré et proportionné, se tenant droit et d'une apparence imposante.

LIGNE DU DESSUS – La tête, qui doit être dressée fièrement, doit être portée par une encolure puissante et rouée, bien attachée.

L'encolure doit sembler être prolongée par un bon garrot et finir au début du dos (cette caractéristique devant être particulièrement remarquable chez les étalons).

Le dos, qui doit être court et droit, doit s'incliner doucement vers une croupe bien musclée (l'épine dorsale ou les os de la hanche ne doivent pas être apparents).

La croupe, haute et généreuse doit avoir les deux muscles bien définis, le sommet de l'arrière-main étant exceptionnellement bien musclé, large et ample.

L'angle de la colonne vertébrale depuis la croupe vers la queue doit s'incliner doucement vers le bas sans être exagéré, ce qui permet d'avoir une queue haute et bien attachée, et contribue à une arrière-main bien arrondie.

L'OSSATURE – Les Irish Cobs sont de poids moyen à lourd (des libertés quant à la taille des os peuvent être prises pour les juments et les hongres seulement).

EN MOUVEMENT – les Irish Cobs avec leur allure unique, leurs crins et fanons abondants, ainsi que le large éventail de couleurs possibles, offrent une présentation belle et variée, sous leur meilleur jour, particulièrement lorsqu'ils sont en mouvement.

TEMPERAMENT – L'Irish Cob doit être de nature docile et volontaire, avec un comportement amical envers les humains et les autres espèces animales. La démonstration d'un comportement agressif et dangereux comme mettre les oreilles en arrière, botter, mordre, ruer, ou n'être pas sous le contrôle du meneur doivent amener à l'expulsion de l'Inspection à Titre Initial ou du concours.

TAILLE – inférieure à 170cm.

TETE – la tête doit être droite, belle et proportionnée avec le reste du corps. Le front doit être large et le nez, la mâchoire et les joues doivent être généreux.

BOUCHE – doit avoir une dentition correcte.

YEUX – doivent être assez grands, ouverts et bien espacés.

OREILLES – doivent être bien dessinées et bien placées.

ENCOLURE – doit être compacte mais pas trop courte, et doit être généreusement musclée, de même que le chignon (l'encolure et le chignon des étalons doivent être particulièrement bien musclés).

EPAULES – doivent être amples, puissantes et obliques.

GARROT – doit être moyennement saillant, et effacé dans les masses musculaires.

POITRAIL – doit être puissant, bien musclé, et ni trop large ni trop étroit.

DOS – doit être court, droit, bien couvert de muscles et de chair et monter en pente douce vers la croupe.

ARRIERE-MAIN et MEMBRES POSTERIEURS - L'arrière-main doit être généreusement développée, avec des formes arrondies, larges et puissantes avec une croupe haute et bien musclée. La cuisse doit également être bien développée, suffisamment longue et proportionnée aux jarrets droits et puissants. Les postérieurs doivent être bien musclés et d'ossature large.

CORPS – doit être court et compact avec des côtes arrondies et bien tendues.

ANTERIEURS –Les avant-bras doivent être puissants, de bonne longueur, musclés et d'ossature large.

GENOUX ET JARRETS – doivent être bien développés et de bonne dimension, tout en étant proportionnés avec le reste du cheval.

ARTICULATIONS DU BOULET – doivent égaler les autres articulations en puissance, taille et conformation.

PATURONS – doivent être suffisamment osseux et pas trop long (les paturons droits ou trop ouverts sont un défaut).

SABOTS - doivent être bien formés, nets et suffisamment larges pour supporter la charpente du cheval sans effort.

FANONS – les fanons sont une caractéristique typique et décorative de la race Irish Cob. Ils sont particulièrement abondants chez les Irish Cobs les plus lourds. Cependant, la quantité de fanons peut varier considérablement, surtout chez les Irish Cobs de masse moyenne. Les fanons doivent au minimum partir de l'arrière des genoux et des jarrets, pour assurer une couverture épaisse sur les talons. Les fanons doivent aussi couvrir le devant du sabot, en partant au moins de la couronne.

QUEUE ET CRINIERE – La queue et la crinière doivent être abondantes et capables de pousser jusqu'à une longueur considérable.

MOUVEMENT – le mouvement doit paraitre sain et libre de défauts héréditaires flagrants.

ROBE – Les couleurs suivantes sont les plus typiques

- Toutes les couleurs unies incluant le noir, le bai, le brun, l'alezan, le palomino, le gris et le rouan.
- Toutes les couleurs unies incluant le noir, le bai, le brun, l'alezan, le palomino, le gris et le rouan, avec des marques blanches sur le corps.

Les marques blanches sont déterminées par leur pourcentage, en excluant la tête, les jambes et le dessous du ventre.
Les Irish Cobs qui ont des marques blanches sur le corps sont décrits comme PIE.
Les Irish Cobs qui ont des marques blanches sous le ventre sont décrits comme SPLASHED ou BLAGDON.

Il n'y a pas de défauts majeurs rédhibitoires dans le standard.
Certains défauts sont pénalisants sur les concours de race comme les paturons droits ou trop ouverts.

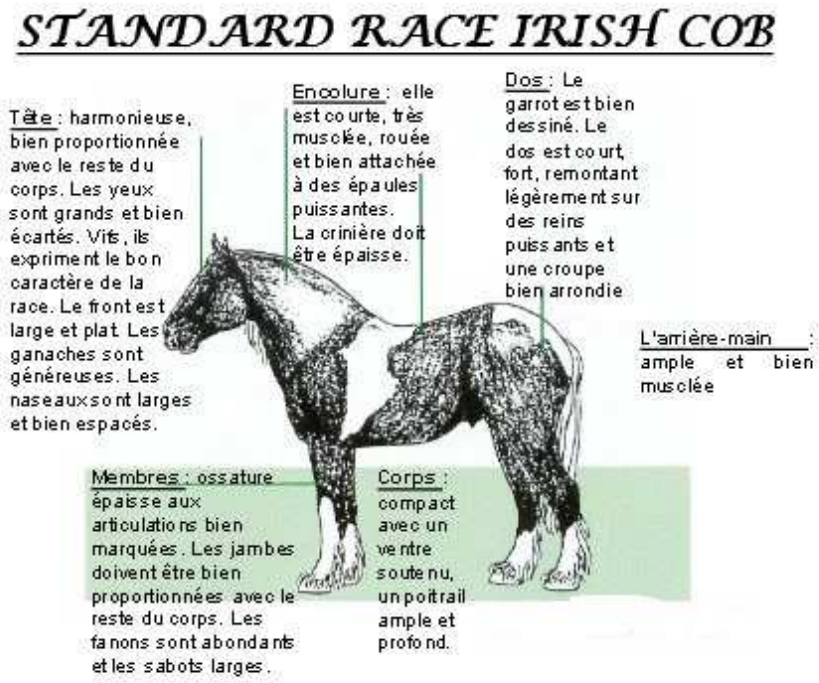

V- OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE

L'objectif de France Irish Cob est la préservation de la race.

Le modèle actuel de l'Irish Cob a été stabilisé par le Irish Cob Society Ltd en Irlande en 2005. Depuis cette date, France Irish Cob œuvre afin de préserver ce modèle.

1- Elargissement du cheptel pour la diversité génétique

L'irish cob étant une race stabilisée depuis peu, il y a encore trop peu de reproducteurs dans le cheptel Français pour assurer la non-consanguinité à long terme, le livre généalogique est donc dit « ouvert » c'est-à-dire que des chevaux peuvent être admis dans le livre généalogique par un biais autre que la naissance de parents inscrits dans ce livre.

Pour ce faire, France Irish Cob organise des Inspections à titre Initial *(communément appelées ITI).*

Initialement organisées au sein des sites Haras Nationaux en région puis dans des centres équestres privés, FIC organise depuis quelques années des ITI à domicile c'est-à-dire directement dans les élevages ou chez les particuliers qui en font la demande.

Les ITI consistent en une présentation en main en statique et en mouvement, afin d'apprécier le modèle et les allures (pour la mention Elite).

Outre les chevaux ONC ou OC qui peuvent rentrer dans le cheptel sur ITI, il y a la possibilité pour des chevaux d'autres races de se présenter afin de pouvoir reproduire en Irish Cob. Il s'agit en majorité de race très proches essentiellement des « Traditionnal Gypsy Cob », stud-book Anglais et « Irish Piebald et skiewbald », stud-book Irlandais de chevaux de couleur et de loisirs.

FIC organisera des ITI tant que le Stud-book mère le permettra.

2- Elaborer un programme d'élevage sélectif

Dans le but de conserver le modèle actuel et encourager l'élevage en ce sens, une mention ELITE est possiblement donnée à certains reproducteurs.

Cette mention est notifiée dans le règlement du livre généalogique de l'Irish Cob. Elle est attribuée sur jugement uniquement (2 juges a minima) aux chevaux qui sont « recommandés pour la reproduction » c'est-à-dire dont le standard correspond parfaitement au standard de la race. FIC recommande aux éleveurs de privilégier ces chevaux en reproduction afin de conserver le modèle d'origine établit par le stud-book mère.

Dans le futur à moyen terme, France Irish Cob aimerait mettre en place une mention supplémentaire qui serait donnée aux reproducteurs en fonction de leur production. Un groupe de travail va être mis en place afin d'élaborer un protocole qui permettrait de valoriser les reproducteurs dont les descendants obtiennent la mention Elite. En effet, après plusieurs années de recul, certains reproducteurs qui n'obtiennent pas la mention Elite produisent parfois de très beaux modèles traditionnels.

Dans un futur à moyen terme également, France Irish Cob aimerait soutenir la recherche scientifique visant à mieux définir la génétique de la race et en préserver sa diversité.

3- Promouvoir et valoriser le modèle actuel

Le modèle actuel de l'Irish Cob permet une grande polyvalence et une large étendue d'utilisations. France Irish Cob a pour but de promouvoir et valoriser cette polyvalence qui permet aux Irish Cobs d'être utilisés dans de nombreuses disciplines tel que le loisir, l'équitation de travail et de spectacle, la voltige essentiellement mais également en concours de CSO ou de dressage.

La promotion se fait par le biais des concours d'élevage, des salons équestres Nationaux et des différents supports de communication tel que le site internet et les réseaux sociaux.

a- Les concours d'élevage

Depuis 2018 il n'y a plus de concours régionaux du fait de la faible participation sur ces concours. Seul le National de Race inclus le Championnat de France.
Le championnat est organisé tous les ans à Lamotte Beuvron le dernier we de septembre ou le premier we d'octobre. Ce rendez-vous annuel permet à de nombreux éleveurs de présenter leurs chevaux et de se rencontrer afin d'échanger sur la race et de se connaitre.
Sur ce championnat, nous invitons toujours un juge de race du stud-book mère, parfois un juge de race d'un autre stud-book étranger, souvent Belge.

A moyen terme et devant le nombre croissant de chevaux dans le livre généalogique, et devant la vision géographique que nous pouvons avoir grâce aux demandes d'inspection des propriétaires éleveurs ou non, nous espérons pouvoir réorganiser des Concours Modèle et Allures en régions. Ce sont des moments très conviviaux qui permettent aux éleveurs et propriétaires de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques et sur la race.

b- Les salons

France Irish Cob participe à de nombreux salons du cheval, à Paris et en région, ainsi qu'au salon de l'agriculture de Paris, avec parfois une participation au « concours général agricole ».
Les salons sont essentiels dans la promotion de l'élevage. Ils permettent de présenter des irish cobs au travail sur diverses disciplines, du dressage au travaux agricoles. Cela permet aussi au public et aux éleveurs d'avoir un interlocuteur physique qui puisse leur expliquer les caractéristiques de la race, son histoire, sa polyvalence, ainsi que leur expliquer les différentes procédures propres à l'organisme de sélection et les orienter vers les différentes instances pour des mises à jour de document d'identification par exemple.

c- Les outils de communication : site et réseaux

France Irish Cob dispose d'un site Internet très complet, qui génère une moyenne de 3022 visiteurs et 5744 pages consultées par mois. La page de contact génère 5 à 8 messages par mois.

FIC a également un groupe et une page Facebook très actifs, ainsi qu'une chaine YouTube moins active mais qui va être relancée en 2024.

Des plaquettes publicitaires ont également été réalisées et distribuées sur les concours, les salons et lors de manifestations organisées ou non par FIC.

L'objectif de ces outils est de diffuser un maximum d'informations sur la race, ses utilisations, les lieux et dates des concours, les procédures. C'est un lien très important avec les éleveurs et utilisateurs de la race.

4- Former les éleveurs et de nouveaux juges

Pour parvenir à ces objectifs, étant donné que nous n'avions que 2 juges Français, FIC a organisé en 2020 une formation Juge de race Irish Cob.

Les sessions théoriques de cette formation était également ouverte aux éleveurs qui le souhaitaient dans le but de connaitre et comprendre le modèle traditionnel que France Irish Cob veut conserver. En effet, du fait de son look particulier, certains chevaux peuvent être assimilés aux Irish Cob simplement car ils sont dotés de nombreux fanons. Or les autres aspects du standard sont parfois mis de côté. Il est donc essentiel pour conserver le modèle actuel de former les éleveurs au standard pur de la race, ainsi qu'aux pratiques d'élevage et au respect du bien être équin.

Après la formation théorique en 2 sessions ouverte à tous, ceux qui voulaient continuer à finalité de Juge de Race s'engageait à participer à au moins une inspection à titre initial en région avec un juge sénior et au Championnat de France chaque année et ce pendant 5 ans avant de pouvoir juger en binôme autonome.

VI- REGLEMENT DE LIVRE GENEALOGIQUE

Nous avons 2 livres généalogiques issus du Livre Généalogique Irlandais. Celui de la race Irish Cob et celui des Irish Cob Part Bred.

En Irlande, la section Irish Cob Part Bred a été créée en 2009 afin d'enregistrer tous les chevaux avec du sang Irish Cob dans un registre. L'Irlande l'a ensuite imposé à la France en 2011. En France, suite à la reconnaissance de la race « Gypsy Cob », nous avons eu beaucoup de chevaux enregistrés en Irish Cob Part Bred à la naissance du fait des 2 races ayant le même standard mais émanant de deux pays différents.

Les produits de ces croisements rentrent généralement parfaitement dans le standard de l'Irish Cob. Il y a donc la possibilité pour des Irish Cob Part Bred de se présenter en Inspection à titre initial et de pouvoir être enregistré en race Irish Cob ensuite. De fait, la seule passerelle possible passe forcément par l'inspection.

REGLEMENT DU LIVRE GENEALOGIQUE FRANÇAIS DU CHEVAL IRISH COB

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au livre généalogique français du cheval Irish Cob ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du livre généalogique. L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de son application.

Article 2

Le livre généalogique français du cheval Irish Cob est divisé en deux sections.

- Section Principale : Elle comprend tous les produits inscrits au titre de l'ascendance issus de deux reproducteurs autorisés à produire dans le livre généalogique du cheval Irish Cob. Elle est subdivisée en 4 classes :
    - 1A : produits dont les deux parents ont été classés avec la mention Elite ;
    - 1B : produits donc le père a été classé avec la mention Elite ;
    - 2A : produit dont la mère a été classée avec la mention Elite ;
    - 2B : produit dont aucun des deux parents n'a été classé avec la mention Elite.

- Section Supplémentaire : Elle comprend les animaux inscrits à titre initial.

Article 3

Le livre généalogique français du cheval Irish Cob comprend :

- pour la section principale :

1) Un répertoire des étalons pouvant produire dans la race
2) Un répertoire des juments pouvant produire dans la race
3) Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au stud-book
4) Un répertoire des animaux inscrits au titre de l'importation
5) Une liste des naisseurs des chevaux Irish Cob

- pour la section supplémentaire :

1) Un répertoire des étalons ayant produit dans la race
2) Un répertoire des juments ayant produit dans la race
3) Un répertoire des chevaux inscrits à titre initial
4) Un répertoire des animaux inscrits au titre de l'importation
5) Une liste des naisseurs des chevaux Irish Cob

Lors de l'édition périodique du livre généalogique, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au livre généalogique dans la période de référence.

Article 4

Sont seuls admis à porter l'appellation « Irish Cob » les animaux inscrits au livre généalogique français du cheval Irish Cob ou à un livre généalogique étranger officiellement reconnu.

Article 5

L'inscription au livre généalogique français du cheval Irish Cob peut se faire au titre de l'ascendance, à titre initial et au titre de l'importation.

Article 6
Inscription au titre de l'ascendance

Est inscrit au titre de l'ascendance tout produit né en France remplissant les conditions suivantes :

a) Issu d'une saillie régulièrement déclarée
   * d'un étalon approuvé à produire dans le livre généalogique français du Cheval Irish Cob
   et
   * d'une jument autorisée à produire dans le livre généalogique français du Cheval Irish Cob âgée.

b) Ayant été déclaré à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent sa naissance.
c) Être identifié conformément à la réglementation en vigueur.
d) Ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « J » en 2019.
e) Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible.
f) Ayant acquitté le droit d'inscription au livre généalogique du cheval Irish Cob selon les modalités définies à l'article 15.
g) Immatriculé et enregistré au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.

Article 7

Lors de leur inscription au titre de l'ascendance, les animaux sont répartis dans les 4 classes en fonction du tableau suivant :

		Etalon (Irish Cob ou Facteur Irish Cob)			
		Section Principale Elite	**Section Supplémentaire Elite**	**Section Principale**	**Section Supplémentaire**
Jument (Irish Cob ou Facteur Irish Cob)	**Section Principale – mention Elite**	Classe 1A	Classe 1A	Classe 2A	Classe 2A
	Section Principale	Classe 1B	Classe 1B	Classe 2B	Classe 2B
	Section Supplémentaire – mention Elite	Classe 1A	Classe 1A	Classe 2A	Classe 2A
	Section Supplémentaire	Classe 1B	Classe 1B	Classe 2B	Classe 2B

Article 8
Inscription à titre initial

Peuvent être inscrits à titre initial dans la Section Supplémentaire, les animaux :

- Portant l'appellation « Cheval de Selle », « Trait », « Origine Constatée », « Origine Non Constatée » ou « origine inconnue » ;
- Jugés conformes au standard du Cheval Irish Cob fixé à l'annexe I par la commission d'approbation.
- Ayant obtenu un avis positif de la commission d'approbation.

Procédure d'inscription :

La demande d'inscription doit être faite par le propriétaire auprès de France Irish Cob qui détermine les modalités de composition du dossier.
L'inscription à titre initial au Livre Généalogique du Cheval Irish Cob est mentionnée sur le document d'identification de l'équidé concerné.
L'inscription à titre initial ne vaut pas d'office approbation ou confirmation pour produire dans la Section Principale. La mention Elite peut éventuellement être décernée à l'occasion de l'examen de l'animal.

Article 9
Inscription au titre de l'importation

Tout cheval Irish Cob importé ou introduit en France et inscrit à un stud-book étranger officiellement reconnu par le Stud-Book Horse Sport Ireland peut être inscrit au livre généalogique français du cheval Irish Cob sur demande du propriétaire auprès de l'IFCE, sous réserve d'être accompagné par un document d'identification comportant la mention de la race Irish Cob et conforme à la règlementation européenne en vigueur.

Article 10

La liste des stud-books étrangers reconnus du cheval Irish Cob est tenue à jour par le Stud-Book horse Sport Ireland et est consultable sur son site internet.

Article 11
Commission du livre généalogique français du cheval Irish Cob

1) Composition :
La commission du livre généalogique se compose de 5 représentants désignés par le conseil d'administration de France Irish Cob, dont le président de la commission.
Un représentant de l'Ifce est invité.
Sur l'initiative du président, la commission peut s'adjoindre des experts avec voix consultative.

2) Missions :
La commission du livre généalogique français du cheval Irish Cob est chargée :

a) D'élaborer le présent règlement.
b) De définir le programme d'élevage de la race et ses applications et de formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et de sa valorisation.
c) De se prononcer sur les cas particuliers qui lui sont soumis par l'IFCE.
d) De tenir à jour la liste des personnes habilitées à juger les animaux.

Elle peut être consultée par le Ministre chargé de l'agriculture sur toute question relative à l'élevage des équidés.

3) Règles de fonctionnement :
La commission se réunit à la demande de son président ou de la majorité de ses membres. La convocation doit être adressée par écrit au moins 15 jours avant la date de réunion. Pour délibérer valablement, la commission doit être composée d'au moins 2 représentants de l'association. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Article 12
Approbation des étalons

Approbation des étalons Irish Cob :

Pour être approuvés pour produire en section Principale, classes 1A et 1B, les candidats étalons doivent :

- Être inscrits au Livre Généalogique français du Cheval Irish Cob dans la section principale ou avoir obtenu la mention Elite lors d'une présentation en concours d'élevage ;
- Avoir leur identité certifiée, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
- Etre âgés d'au moins 2 ans ;
- Avoir obtenu un avis favorable de France Irish Cob suite à la fourniture d'un certificat vétérinaire.

Pour être approuvés pour produire en section Principale, classes 2A et 2B, les candidats étalons doivent :

- Être inscrits au Livre Généalogique français du Cheval Irish Cob ;
- Avoir leur identité certifiée, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
- Avoir obtenu un avis favorable de France Irish Cob suite à la fourniture d'un certificat vétérinaire.

Approbation des étalons d'une race autre que Irish Cob :

Pour être approuvés pour produire en section Principale, classes 1A et 1B, les candidats étalons doivent :

- Avoir leur identité certifiée, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
- Etre âgés d'au moins 2 ans ;
- Avoir été jugé conforme au standard de la race Irish Cob fixé à l'annexe 1 du présent règlement et avoir obtenu la mention Elite.
- Avoir obtenu un avis favorable de France Irish Cob suite à la fourniture d'un certificat vétérinaire.

Pour être approuvés pour produire en section Principale, classes 2A et 2B, les candidats étalons doivent :

- Avoir leur identité certifiée, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
- Avoir été jugé conforme au standard de la race Irish Cob fixé à l'annexe 1 du présent règlement et avoir obtenu un avis favorable de la Commission d'Approbation.
- Avoir obtenu un avis favorable de France Irish Cob suite à la fourniture d'un certificat vétérinaire.

Article 13
Confirmation des juments

Confirmation des juments Irish Cob :

Pour être confirmées pour produire en section Principale, classes 1A et 2A, les juments doivent :

- Être inscrites au Livre Généalogique français du Cheval Irish Cob en section principale ou en section supplémentaire et avoir obtenu la mention Elite lors d'une présentation en concours d'élevage ;
- Avoir leur carte d'immatriculation à jour ;
- Etre âgées d'au moins 2 ans.

Pour être confirmées pour produire en section Principale, classes 1B et 2B, les juments doivent :

- Être inscrites au Livre Généalogique français du Cheval Irish Cob ;
- Avoir leur carte d'immatriculation à jour.

Confirmation des juments d'une race autre que Irish Cob :

Pour être confirmées pour produire en section Principale, classes 1A et 2A, les juments doivent :

- Avoir leur carte d'immatriculation à jour ;
- Etre âgées d'au moins 2 ans ;
- Avoir été jugées conformes au standard de la race Irish Cob fixé à l'annexe 1 du présent règlement et avoir obtenu la mention Elite.

Pour être confirmées pour produire en section Principale, classes 1B et 2B, les juments doivent :

- Avoir leur carte d'immatriculation à jour ;
- Avoir été jugées conformes au standard de la race Irish Cob fixé à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 14

Les produits issus d'insémination artificielle (fraîche, réfrigérée ou congelée) sont inscriptibles au livre généalogique français du cheval Irish Cob.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au livre généalogique français du cheval Irish Cob.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage ne peut être inscrit au livre généalogique français du cheval Irish Cob.

Article 15

Les examens d'animaux et l'instruction de dossiers individuels peuvent se faire à titre onéreux au profit de France Irish Cob selon un barème établi chaque année par son conseil d'administration.

Article 16

A partir des naissances 2019, l'inscription des produits au livre généalogique français du cheval Irish Cob se fera à titre onéreux au profit de France Irish Cob, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'Association**.**

Pour les inscriptions au titre de l'ascendance, le non-paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non inscription du produit au livre généalogique français du cheval Irish Cob. Ce produit pourra y être inscrit ultérieurement moyennant un droit d'inscription réévalué.

REGLEMENT DU LIVRE DU CHEVAL IRISH COB PART-BRED

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du livre généalogique de l'Irish Cob. L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est chargé de son application.

Article 2

Le registre français du cheval Irish Cob Part-bred est divisé en deux sections.

- Section Principale : Elle comprend tous les produits inscrits au titre de l'ascendance issus de deux reproducteurs autorisés à produire dans le registre français du cheval Irish Cob Part-Bred. Elle est subdivisée en 3 classes :

- 3A : produits issus d'un parent Irish Cob ou Facteur d'Irish Cob et d'un parent Irish Cob Part-Bred
- 3B : produits issus d'un parent Irish Cob ou Facteur d'Irish Cob et d'un parent d'une race autre que Irish Cob et Irish Cob Part-Bred et produits issus de deux parents Irish Cob Part-Bred
- 3C : produits issus d'un parent Irish Cob Part-Bred et d'un parent d'une race autre que Irish Cob et Irish Cob Part-Bred

- Section Supplémentaire : Elle comprend les animaux inscrits à titre initial.

Article 3

Le registre français du cheval Irish Cob Part-Bred comprend :

- pour la section principale :

1) Un répertoire des étalons pouvant produire dans la race
2) Un répertoire des juments pouvant produire dans la race
3) Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au stud-book
4) Un répertoire des animaux inscrits au titre de l'importation
5) Une liste des naisseurs des chevaux Irish Cob Part-Bred

- pour la section supplémentaire :

1) Un répertoire des étalons ayant produit dans la race
2) Un répertoire des juments ayant produit dans la race
3) Un répertoire des chevaux inscrits à titre initial
4) Un répertoire des animaux inscrits au titre de l'importation
5) Une liste des naisseurs des chevaux Irish Cob Part-Bred

Lors de l'édition périodique du livre généalogique, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au registre dans la période de référence.

Article 4

Sont seuls admis à porter l'appellation « Irish Cob Part-Bred» les animaux inscrits au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred ou à un stud-book étranger officiellement reconnu et ayant au moins 25% de sang Irish Cob.

Article 5

L'inscription au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred peut se faire au titre de l'ascendance, à titre initial et au titre de l'importation.

Article 6
Inscription au titre de l'ascendance

Est inscrit au titre de l'ascendance tout produit né en France ayant 25% de sang Irish Cob et remplissant les conditions suivantes :

a) Issu d'une saillie régulièrement déclarée
b) Ayant été déclaré à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent sa naissance.
c) Être identifié conformément à la réglementation en vigueur.
d) Ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « J » en 2019.
e) Ayant fait l'objet d'un contrôle de filiation compatible.
f) Ayant acquitté le droit d'inscription au registre du cheval Irish Cob Part-Bred selon les modalités définies à l'article 15.
g) Immatriculé et enregistré au fichier central des équidés qui lui délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.

Article 7

Lors de leur inscription au titre de l'ascendance, les animaux sont répartis dans les 3 classes en fonction du tableau suivant :

		Etalon		
		Irish Cob ou Facteur Irish Cob	**Irish Cob Part-Bred**	**Autre race**
Jument	**Irish Cob ou Facteur Irish Cob**	/	Classe 3A	Classe 3B
	Irish Cob Part-Bred	Classe 3A	Classe 3B	Classe 3C
	Autre race	Classe 3B	Classe 3C	/

Article 8
Inscription à titre initial

Peuvent être inscrits à titre initial dans la Section Supplémentaire, les animaux :

- Portant l'appellation « Cheval de Selle », « Trait », « Origine Constatée », « Origine Non Constatée » ou « origine inconnue » ;
- Ayant obtenu un avis positif de France Irish Cob après avoir été présenté en concours d'élevage.

Procédure d'inscription :
La demande d'inscription doit être faite par le propriétaire auprès de France Irish Cob qui détermine les modalités de composition du dossier.
L'inscription à titre initial au registre du Cheval Irish Cob Part-Bred est mentionnée sur le document d'identification de l'équidé concerné.

Article 9
Inscription au titre de l'importation

Tout cheval Irish Cob Part-Bred importé ou introduit en France et inscrit à un stud-book étranger officiellement reconnu par le Stud-Book Horse Sport Ireland peut être inscrit au registre français du cheval Irish Cob sur demande du propriétaire auprès de l'IFCE, sous réserve d'être accompagné par un document d'identification comportant la mention de la race Irish Cob et conforme à la règlementation européenne en vigueur.

Article 10

La liste des stud-books étrangers reconnus du cheval Irish Cob Part-Bred est tenue à jour par le Stud-Book horse Sport Ireland et est consultable sur son site internet.

Article 11
Approbation des étalons

Tous les entiers Irish Cob et Irish Cob Part-Bred sont approuvés d'office pour produire dans le registre du cheval Irish Cob Part-Bred, sous réserve d'avoir obtenu un avis favorable de France Irish Cob suite à la fourniture d'un certificat vétérinaire, d'avoir fait l'objet d'une certification d'identité et d'un typage ADN.

Tout étalon approuvé dans le stud-book de sa race est approuvé d'office pour produire dans le registre du cheval Irish Cob Part-Bred, sous réserve d'avoir fait l'objet d'une certification d'identité et d'un typage ADN.

L'inscription au titre de l'ascendance des produits se faisant auprès de l'IFCE sur demande de l'éleveur au moment de la déclaration de naissance, l'approbation à produire en Irish Cob Part-Bred peut ne pas être matérialisée sur les carnets de saillie attribués annuellement.

Article 12

Les produits issus d'insémination artificielle (fraîche, réfrigérée ou congelée) sont inscriptibles au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred.

Aucun produit né d'une technique de reproduction par clonage ne peut être inscrit au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred.

Article 14

Les examens d'animaux et l'instruction de dossiers individuels peuvent se faire à titre onéreux au profit de France Irish Cob selon un barème établi chaque année par son conseil d'administration.

Article 15

A partir des naissances 2019, l'inscription des produits au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred se fera à titre onéreux au profit de France Irish Cob, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'Association**.**

Pour les inscriptions au titre de l'ascendance, le non-paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non inscription du produit au registre français du cheval Irish Cob Part-Bred. Ce produit pourra y être inscrit ultérieurement moyennant un droit d'inscription réévalué.

VII- TECHNIQUES DE REPRODUCTIONS AUTORISEES

Se référer à l'article 14 du Règlement de Livre généalogique de l'Irish Cob sis : VI- Règlement de Livre Généalogique page 17 du présent document.

VIII- IDENTIFICATION, ENREGISTREMENT DES ANIMAUX ET CERTIFICATION DE LA PARENTE

L'identification des chevaux de race Irish Cob (et Irish Cob Part Bred) est assurée par l'IFCE qui procède également à leur enregistrement dans la base de données centrale et à l'émission de leur document d'identification dans le cadre du Règlement UE 2021/963.

L'IFCE assure également, la certification de leur parenté.

Ces missions sont décrites de manière détaillée dans le cahier des charges de l'IFCE relatif à l'identification, l'enregistrement et la certification des origines des équidés établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant :

https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/infos-tarifs-sire/informations-juridiques/

IX- CONTROLE DES PERFORMANCES

Concernant les performances sportives, FIC peut donner délégation aux organismes agréés.

En ce qui concerne les PRATIC et les concours Modèle et Allures, conformément aux dispositions précisées dans le règlement zootechnique européen (2016/1012), France Irish Cob délègue une partie de son contrôle des performances à la SHF. Cette dernière est agréée par le ministère en charge de l'agriculture comme organisme tiers pour l'enregistrement et la réalisation du contrôle des performances des équidés.

La SHF, via son site, permet les inscriptions aux concours ce qui permet ensuite à,FIC d'extraire des tableaux des inscrits par catégories.

Concernant les épreuves PRATIC de la SHF, cela consiste en une suite de tests réalisés en main, montés ou attelés, afin de noter la capacité des chevaux à réagir de façon correcte à différentes difficultés sous forme d'épreuves. Chaque épreuve est notée et selon le total de point le cheval réussi ou non le test. Ces épreuves sont jugées par des juges propre à la SHF.

L'ensemble des évaluations Irish Cob et Irish Cob Part Bred en Modèle et Allures sont saisis et enregistrés par la SHF (via son site www.shf.eu). Les chevaux sont caractérisés selon leur sexe, classe d'âge et taille. Les catégories principales sont au nombre de 5 : Mâles, Juments, Hongres, Poulains/Pouliches et Part Bred. Pour les mâles, les juments et les hongres, il peut y avoir des sous catégories par taille et/ou âge. Pour les juments une sous-catégorie « suitée » est possible. Pour les poulains/pouliches, il y a des sous catégories par sexe : Poulains ou Pouliches, et par âge : la sous-catégorie 1 an et moins, et celle des 2 ans.

Les données collectées par la SHF sont mises à disposition de FIC pour analyse ou traitement. Elles sont également transmises à l'IFCE et à l'INRAE pour stockage. Ces données concernent tout ce qui concerne les chevaux (N° SIRE, âge, sexe) ainsi que les propriétaires et les personnes qui présentent les chevaux qui peuvent être différentes du propriétaire.

A chaque Inspection à titre initial, les résultats sont publiés et conservés par FIC au siège social de l'association. Tous les résultats des ITI, des championnats, des mentions élite et des agréments sont saisis dans la base de données informatique propre à France Irish Cob. Ces données sont actuellement saisies par la présidente de FIC et conservées au siège de l'association en papier dans un meuble dédié et sur un disque dur également conservé au siège de FIC. Cette base de données est essentiellement consultée par le responsable du cheptel pour travailler en collaboration avec le SIRE.

Après chaque concours ou inspection, une extraction des mentions et des agréments étalon est envoyée au SIRE afin de mettre à jour leur base de données qui permet de déterminer la classe du livre généalogique pour l'élaboration des carnets des produits nés en France.

Vous trouverez en annexe les feuilles de jugement ITI, Concours Modèle et Allures, ainsi que les grilles de notation des P.R.A.T.I.C de la SHF.

En 2020 FIC a organisé une formation juge. En effet, seuls 2 juges Français étaient actifs depuis 2010 pour tous les concours ce qui ne permettait plus de faire les inspections à titre Initial sur tout le territoire national.

Cette formation s'est déroulée en 3 temps :

- Une session théorique en visio via zoom sur l'hippologie en général et le standard de la race Irish Cob en particulier.
- Une session théorique en visio via zoom sur « comment juger un cheval » avec présentation de la feuille de notation et cas pratiques en vidéos.

Ces 2 sessions sous la supervision des 2 juges séniors.

- Une phase pratique : chaque juge en formation s'est positionné sur les tournées d'iti afin de participer au jugement avec le juge sénior, et ce sur au moins une ITI par an pendant 5 ans avant de pourvoir juger en binôme autonome. De plus, la présence au Championnat de France est demandée pendant la même durée.

Ces sessions pratiques sous la supervision d'un juge sénior sur chaque ITI et sur les 2 juges séniors + un juge de race Irish Cob du HSI au championnat.

Au bout de ces 5 années et selon l'assiduité, les juges seront nommés et pourront juger des ITI et des Modèle et Allures de façon autonome mais toujours en binôme.

ANNEXES

FEUILLE DE JUGEMENT ITI

FEUILLE DE JUGEMENT M&A

FEUILLES DE JUGEMENT PRATIC SHF

FEUILLE D'INSPECTION A TITRE INITIAL

NOM:					**COULEUR:**	
N° PUCE :						
RACE :	DN :				SEXE :	
	1	2	3	4	5	Toutes notes >3 pour IC, si <3 ICPB
TYPE DANS LA RACE						
PRESENCE						
LIGNE DE DOS						
TETE ET BOUCHE						
ENCOLURE						
GARROT						
EPAULES						
DOS						
CROUPE						
POITRAIL						
CORPS						
ANTERIEURS						
POSTERIEURS						
FANONS						
CRINIERE ET QUEUE						
MOUVEMENT (Pas/2 - Trot/3)					TEMPERAMENT	
COMMENTAIRES						
MEDIUM / HEAVY	**RESULTAT:**					**ELITE** (notes 4-5)
Inspecteurs						Date & tampon
Signatures						

FRANCE IRISH COB			
Fiche de notation de concours Modèle et Allures			
Lieu- date :			
Nom du cheval :			N°
Couleur :	Age :	Taille :	Sexe : M / F / H

TYPE	Insuffisant	Bon	Excellent
FANONS	Absents	Moyen	Abondants
CRINIERE ET QUEUE	Absents	Moyen	Abondants
TETE	Lourde	correcte	légère
YEUX	petits /couverts	moyen	grands/ouverts
CHANFREIN	busqué	droit	camus
ENCOLURE	grêle	droite	rouée
EPAULES	droite	moyenne	oblique
	courte	moyenne	longue
POITRAIL	étroit	moyen	large
	U		V
DOS	long	moyen	court
CROUPE	courte	moyenne	longue
	avalée	plate	en pomme
GARROT	noyé	correcte	saillant
OSSATURE	légère	moyenne	lourde
APPLOMBS	mauvais : préciser		corrects
PAS	court	moyen	ample
	irrégulier/raide	moyen	régulier/souple
TROT	court	moyen	ample
	irrégulier/raide	moyen	régulier/souple
	rasant	moyen	relevé
Harmonie Générale	non	moyen	oui
CHARISME	éteint	moyen	allant
ETAT	maigre	bon	gras
COMPORTEMENT	dangereux	correct	excellent
PRESENTATION	incorrecte	correcte	excellente

COMMENTAIRES	RESULTAT		
	MENTION ELITE	OUI	NON

Signatures juges

Numéro dossard :	*Nom Equidé :*

Tests de comportement en main

Mettre et enlever un LICOL	**/5**
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5
	4
Le cheval **BOUGE**	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Sur le parcours – Immobilité à l'arrêt	**/5**
Le cheval s'arrête **SANS DIFFICULTE** et reste **IMMOBILE**	5
LEGERE RESISTANCE dans l'arrêt puis reste **IMMOBILE**	4
Le cheval s'arrête **SANS DIFFICULTE** mais **BOUGE**	3
Le cheval s'arrête **DIFFICILEMENT** et **BOUGE**	2
Le cheval **RESISTE** dans l'arrêt et **BOUGE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Prendre les PIEDS	**/5**
Le cheval donne ses pieds **SANS HESITATION**	5
	4
Le cheval **RESISTE et/ou BOUGE**	3
	2
Légers signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Passage à la TOISE	**/5**
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5
	4
Le cheval **BOUGE**	3
	2
Légers signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Sur l'atelier - GREGARITE	**/3**
Le cheval n'est PAS AFFECTE par la séparation de ses congénères	3
Le cheval est à l'écoute mais APPELLE SES CONGENERES	2
Le cheval est AGITE et APPELLE SES CONGENERES	1
Le cheval ne SUPPORTE PAS la séparation de ses congénères	0

Sur le parcours - Mise en avant	**/5**
Le cheval est **DROIT** et change d'allure **SANS DIFFICULTE**	5
	4
Le cheval est **FLOTTANT** ou **RESISTE** en changeant d'allure	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Monter et descendre d'un VAN	**/5**
Le cheval monte et descend **SANS HESITATION** et **RESTE IMMOBILE** à l'intérieur du van	5
	4
Le cheval monte et descend mais **RESISTE**	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Mettre et enlever une COUVERTURE	**/5**
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5
	4
Le cheval **BOUGE**	3
	2
Légers signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Sur l'atelier - RESPECT de l'homme	**/5**
Le cheval est **CONFIANT, RESPECTUEUX DE L'HOMME**	5
	4
Le cheval **MANQUE DE RESTECT** mais ne présente **PAS DE SIGNE DE DEFENSE**	3
	2
Le cheval est **NON RESPECTEUX** et montre des **SIGNES DE DEFENSE**	1
CHEVAL DANGEREUX	0

TOTAL sur 43 [ ]

(Certification si note supérieure ou égale à 35)

L'ensemble de l'echelle entre 0 et 5 peut être utilisée. Les 1/2 points sont autorisés

Numéro dossard :	*Nom Equidé :*

Tests de comportement monté

Enlever et remettre une SELLE	**/5**	**Immobilité au MONTOIR (dans un cercle de 3m de diamètre)**	**/5**
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5	Le cheval est **IMMOBILE** au montoir	5
	4	Le cheval est **IMMOBILE** mais avec **QUELQUES RESISTANCES**	4
Le cheval **BOUGE**	3	Le cheval **BOUGE SANS SORTIR DU CERCLE**	3
	2	Le cheval **BOUGE ET SORT DU CERCLE**	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1	Le cavalier a **BESOIN D'AIDE** pour monter	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0	**NON EFFECTUE OU DANGEREUX**	0
Mettre un FLOT	**/5**	**Immobilité à la DESCENTE (dans un cercle de 3m de diamètre)**	**/5**
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5	Le cheval est **IMMOBILE** à la descente	5
	4	Le cheval est **IMMOBILE** mais avec **QUELQUES RESISTANCES**	4
Le cheval **BOUGE**	3	Le cheval **BOUGE SANS SORTIR DU CERCLE**	3
	2	Le cheval **BOUGE ET SORT DU CERCLE**	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1	Le cavalier a **BESOIN D'AIDE** pour descendre	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0	**NON EFFECTUE OU DANGEREUX**	0
Comportement en PELOTON	**/5**	**TRANSITIONS et soumission**	**/5**
Le cheval est **CALME** et execute l'exercice **SANS DIFFICULTE**	5	Le cheval est **DROIT** et change d'allure **SANS DIFFICULTE**	5
	4		4
Le cheval execute l'atelier avec quelques difficultés (**FLOTTANT REGARDANT, MEFIANT**)	3	Le cheval est **FLOTTANT, REGARDANT** ou **RESISTE** en changeant d'allure	3
	2		2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE/AGGRESSIVITE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE** (cheval devant)	1	Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0	**NON EFFECTUE OU DANGEREUX**	0
Sur l'atelier - GREGARITE	**/3**	**Sur l'atelier - RESPECT de l'homme**	**/5**
Le cheval n'est PAS AFFECTE par la séparation de ses congénères	3	Le cheval est **CONFIANT, RESPECTUEUX DE L'HOMME**	5
Le cheval est à l'écoute mais APPELLE SES CONGENERES	2		4
Le cheval est AGITE et APPELLE SES CONGENERES	1	Le cheval **MANQUE DE RESPECT** mais ne présente **PAS DE SIGNE DE DEFENSE**	3
Le cheval ne SUPPORTE PAS la séparation de ses congénères	0		2
		Le cheval est **NON RESPECTEUX** et montre des **SIGNES DE DEFENSE**	1
		CHEVAL DANGEREUX	0

TOTAL sur 38 [ ] *(Certification si note supérieure ou égale à 31)*

L'ensemble de l'echelle entre 0 et 5 peut être utilisée. Les 1/2 points sont autorisés

Numéro dossard :	*Nom Equidé :*

Tests de comportement en extérieur

Surprise **VISUELLE**	/5
Le cheval **GARDE SA TRAJECTOIRE**	5
	4
Le cheval **SORT DE SA TRAJECTOIRE (écart)**	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE et/ou TENTE DE FUIR**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Surprise **AUDITIVE**	/5
Le cheval **GARDE SA TRAJECTOIRE**	5
	4
Le cheval **SORT DE SA TRAJECTOIRE (écart)**	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE et/ou TENTE DE FUIR**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Changement de SOL (bâche, eau)	/5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** et **EN CONFIANCE** (les 4 pieds sur le dispositif)	5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** mais en **SAUTANT/SE PRECIPITANT** le dispositif	4
Le cheval franchit **AVEC HESITATION**, le cavalier doit insister	3
Le cavalier doit présenter **PLUSIEURS FOIS** l'exercice avant de le franchir	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

"BRANCHES" basses ou latérales	/5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** et **EN CONFIANCE** (les 4 pieds sur le dispositif)	5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** mais en **SAUTANT/SE PRECIPITANT** le dispositif	4
Le cheval franchit **AVEC HESITATION**, le cavalier doit insister	3
Le cavalier doit présenter **PLUSIEURS FOIS** l'exercice avant de le franchir	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Enlever et remettre un blouson ou COUVRE-REIN	/5
Le cheval est **CONFIANT** et **NE BOUGE PAS**	5
	4
Le cheval **BOUGE**	3
	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

Franchir un tronc / contre-haut / contrebas / OBSTACLE (*)	/5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** et **EN CONFIANCE** (les 4 pieds sur le dispositif)	5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** mais en **SAUTANT/SE PRECIPITANT** le dispositif	4
Le cheval franchit **AVEC HESITATION**, le cavalier doit insister	3
Le cavalier doit présenter **PLUSIEURS FOIS** l'exercice avant de le franchir	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

SLALOM avec des plots et banderoles (rubalise)	/5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** et **EN CONFIANCE** (les 4 pieds sur le dispositif)	5
Le cheval franchit **SANS HESITATION** mais en **SE PRECIPITANT** dans le dispositif	4
Le cheval franchit **AVEC HESITATION**, le cavalier doit insister	3
Le cavalier doit présenter **PLUSIEURS FOIS** l'exercice avant de le franchir	2
Le cheval présente des signes de **DEFENSE** ou le cavalier **A BESOIN D'UNE AIDE**	1
NON EFFECTUE OU DANGEREUX	0

(*) En attelage, l'obstacle sera remplacé par une double porte de maniabilité

TOTAL sur 35 [ ]

(Certification si note supérieure ou égale à 28)

L'ensemble de l'echelle entre 0 et 5 peut être utilisée. Les 1/2 points sont autorisés